Résumé des objectifs nationaux en matière de pêche

Préparé par
Le Groupe multipartite national (GMN) de la Mauritanie avec l'appui du secréterait international de la FiTI

1. Inventaire des documents de politique

Le cadre de politique halieutique et maritime de la Mauritanie repose sur douze instruments couvrant différents niveaux, de la stratégie nationale de développement aux plans opérationnels sectoriels, ainsi que des cadres transversaux relatifs au climat, à la biodiversité et à la conservation marine.

Parmi les principaux instruments figurent la SCAPP 2016–2030, le Code des pêches maritimes et son décret d'application, la Stratégie nationale 2020–2024, la Lettre de Politique et de Planification (L2P) 2022–2024, le PAP-PP, la Feuille de route de 2023, l'APPD UE–Mauritanie, la CDN 3.0, la Stratégie nationale pour la biodiversité et le Plan d'aménagement et de gestion du PNBA. ***La Stratégie nationale 2020–2024 et la L2P 2022–2024 sont arrivées à échéance. En l'absence de nouvel instrument, la L2P demeure néanmoins le principal cadre sectoriel de référence.***

Par ailleurs, la Mauritanie ne dispose pas d'une politique autonome de l'économie bleue ni d'une stratégie océanique ; leurs fonctions sont principalement intégrées à la L2P.

La stratégie nationale de l'économie bleue est en cours de finalisation avec l'appui de l'AU-IBAR.

Tableau 1. Inventaire des documents de politique halieutique et maritime en vigueur

Document	Type	Période
Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), Volume II	Stratégie nationale de développement	2016–2030
Code des pêches maritimes (Loi n° 2015-017)	Cadre législatif des pêches	Depuis 2015
Décret n° 2015-159 portant application du Code des pêches maritimes	Décret d'application du Code des pêches	Depuis 2015
Stratégie nationale pour un développement durable et inclusif du secteur de la pêche maritime	Stratégie sectorielle des pêches	2020–2024
Lettre de Politique et de Planification (L2P)	Lettre de politique sectorielle	2022–2024
Plan d'aménagement des pêcheries de petits pélagiques (PAP-PP)	Plan d'aménagement des pêches	Depuis 2022
Feuille de route pour la relance du secteur des pêches et de l'économie maritime (décembre 2023)	Plan opérationnel de transition	2024–2025
Accord de partenariat dans le domaine de la pêche	Accord international	2021–2026

durable entre l'Union européenne et la Mauritanie (APPD) et Protocole 2021–2026	d'accès aux ressources halieutiques	
Troisième Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0)	Politique nationale sur le climat (CCNUCC)	2025–2035

2. Objectifs nationaux pour les pêches

Les objectifs nationaux sont identifiés à travers l'ensemble des documents de politique et regroupés en **six domaines thématiques**. Aucun document unique ne les rassemble sous une forme consolidée.

2.1. Durabilité et préservation de la base de ressources

L'objectif central est d'assurer une **exploitation durable des ressources halieutiques**, afin de préserver leur productivité à long terme. Les instruments prévoient notamment la fixation de TAC sur la base des avis scientifiques, les plans d'aménagement par pêcherie, la maîtrise de la capacité de pêche et l'application des principes de précaution et de l'approche écosystémique. La lutte contre la **pêche INN** constitue également une priorité, à travers le renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance, des contrôles de l'État du port et de la coopération régionale et internationale. La protection des écosystèmes marins et côtiers, notamment du PNBA, complète cet objectif de durabilité.

2.2. Contribution économique et valorisation

Le cadre de politique vise à renforcer la contribution des pêches au **PIB, aux exportations et aux recettes publiques**, tout en augmentant les retombées nationales du secteur. Les priorités portent notamment sur le développement de la flotte nationale, la transformation locale et l'investissement privé mauritanien. Une attention particulière est accordée à la valorisation des petits pélagiques. Les politiques cherchent à réduire leur utilisation pour la farine de poisson et à accroître leur transformation destinée à la **consommation humaine**, afin de générer davantage de valeur ajoutée localement.

2.3. Sécurité alimentaire et nutrition

Le poisson étant une source importante de protéines animales, le cadre national vise à améliorer sa **disponibilité, son accessibilité et sa distribution**, notamment dans les régions de l'intérieur. La SNDP constitue le principal mécanisme public pour atteindre cet objectif. Les redevances en nature constituent une source essentielle d'approvisionnement de la SNDP : elles représentent **2 % des captures** pour les navires opérant dans le cadre de l'APPD UE–Mauritanie et **3 %** pour certaines autres catégories de navires. Elles représentent environ 10 000 tonnes de petits pélagiques par an.

La réorientation d'une partie des petits pélagiques de la production de farine vers la consommation humaine est également considérée comme un moyen d'améliorer la sécurité alimentaire.

2.4. Emploi et moyens de subsistance

Le cadre de politique vise à développer l'emploi dans l'ensemble de la **chaîne de valeur**, depuis la capture jusqu'à la transformation, la distribution et les services associés. La mauritanisation progressive de la main-d'œuvre constitue un objectif important, compte tenu de la dépendance à la main-d'œuvre étrangère. Le PAP-PP accorde également une attention aux **communautés côtières dépendantes de la pêche**, dont les moyens de subsistance sont particulièrement sensibles à l'évolution des ressources, des marchés et du cadre réglementaire.

2.5. Gouvernance, institutions et économie bleue

La gouvernance constitue un objectif national important. Les politiques visent notamment à renforcer le **cadre juridique et institutionnel**, la gouvernance participative et la cogestion, ainsi que la transparence et la mise en œuvre des engagements de la Mauritanie au titre du **Standard FiTI**. Le cadre prévoit également le développement d'une économie maritime plus large, incluant notamment l'aquaculture marine et la gestion intégrée des zones côtières, ainsi que le renforcement de la coopération sous-régionale pour la gestion des stocks partagés.

2.6. Adaptation au changement climatique

Le changement climatique est identifié comme une menace croissante pour les pêcheries, notamment à travers l'évolution de la température et de l'acidité des océans, la diminution de l'intensité d'upwelling, la modification de la répartition des stocks, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer. Les objectifs portent donc sur le renforcement de la **résilience des communautés et des pêcheries**, l'adaptation des approches de gestion et la protection des habitats marins et côtiers. La CDN 3.0 constitue le principal cadre national dans ce domaine, complété notamment par le dispositif de suivi du PNBA.

3. Cibles et échéances

Les cibles les plus précises sont principalement issues de la **L2P 2022–2024**. Elles comprennent notamment :

- réduction du taux d'exploitation du **poulpe et des sardinelles à 90 % du RMD** ;
- passage de **1 à 3 campagnes d'évaluation des stocks par an d'ici 2030** ;
- mise en service d'un système de suivi des quotas d'ici **2027** ;
- augmentation de la part de la flotte nationale dans les captures débarquées de **20 % à 50 %** ;
- augmentation de la part des petits pélagiques destinés à la consommation humaine de **20 % à 60 %** ;
- réduction de leur utilisation pour la farine de poisson à **moins de 30 %** ;
- augmentation de la consommation de poisson de **12,6 à 15 kg par habitant et par an**;
- augmentation de l'emploi sectoriel de **55 000 à 200 000 emplois d'ici 2030**.

D’autres objectifs, notamment en matière de gouvernance, d’économie bleue, de coopération sous-régionale et d’adaptation climatique, restent principalement **qualitatifs ou sans échéances précises**.